

École Maternelle
3-5 rue des écoles
37370 ST PATERNE RACAN
Tél. /Fax : 02 47 29 26 66
Ecm-saint-paterne-racan@ac-orleans-tours.fr

COMPTE – RENDU
DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 1^e TRIMESTRE
Le 9 novembre 2018
Année scolaire 2018/2019

Personnes présentes :

Comité de parents :

Mme SOULIER
Mme HAUDEBERT- BEAUFREZ
Mme LAUNAY

Enseignantes :

Mme THEMINES
Mme ECHIVARD

Mairie

M. POUPEE (maire)
Mme GEORGET

DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)

Mme ROYER

Personnes excusées :

Mme LECLERC (Inspectrice de l'Éducation Nationale)
M. DUBOIS

Ordre du jour :

1. Résultat des élections
2. Règlement intérieur du conseil d'école
3. Règlement type départemental
4. Règlement intérieur de l'école maternelle
5. Effectifs, organisation de l'école
6. sécurité (PPMS et exercice incendie)
7. Projets pour l'année 2018-2019
8. Entretien et travaux
9. Questions diverses

1. Résultat des élections

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	84
NOMBRE DE VOTANTS	34
ABSTENTIONS	50
NOMBRES DE BULLETINS BLANCS ET NULS	4
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS	30
NOMBRE DE SIÈGES A POURVOIR	2

40,48 % de votants

Représentants élus :

Mme SOULIER Karine
Mme HAUDEBERT -BEAUFREZ Marie-Colombe
Mme LAUNAY Mélanie

2. Règlement intérieur du conseil

La proposition de pratiquer le vote à main levée est faite.

Le compte-rendu du conseil d'école sera affiché à l'école, disponible sur le site de l'école et sera également transmis par courriel aux familles qui ont donné leur adresse à l'école en début d'année. Une copie papier sera transmise aux parents qui ne l'ont pas fait.

Les représentants des parents d'élèves voudront bien informer les familles de la date du conseil. Ils ont la possibilité de communiquer avec les familles par le biais de l'école.

Il est également rappelé les membres de droit pour le vote au sein du conseil d'école :

- 2 voix pour les représentants de parents d'élèves
- 1 voix pour les représentants de la mairie
- 2 voix pour les enseignants
- 1 voix pour le DDEN
- 1 voix pour Mme l'Inspectrice
- 1 voix pour le RASED

Ce règlement est voté à l'unanimité.

3. Règlement type départemental

Un nouveau règlement type vient d'être publié. Il est affiché à l'école ou consultable sur internet.

Les nouveautés et changements dans ce nouveau règlement sont mis en évidence.

4. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école s'appuyant sur le règlement départemental type, quelques changements ont été opérés dans ces paragraphes:

- 2. Fréquentation et obligation scolaires
- 3. Horaires de l'école
- 4. Restauration scolaire et garderie
- 5. Vie scolaire
- 6. Hygiène, santé et matériel

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

5. Effectifs et organisation de l'école

Sections	Effectifs
Toute Petite et Petite Sections - Mme Sylvie Thémines, aidée de Mme Nathalie Leclerc	4 Tout Petits (2 attendus en janvier), 16 Petits = 20 élèves (et 22 en janvier)
Moyenne et Grande Sections - Mme Sabine Echivard, aidée de Mme Christine Layreau le matin et Mme Marylène Tronchot l'après-midi	16 Moyens et 11 Grands = 27 élèves
Total	47 élèves (et 49 en janvier)

Prévisions d'effectifs pour 2019-2020 :

6 TPS

19 PS total : 56 (moyenne 28/cl)

16 MS

15 GS

La commune est repassée en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) jusqu'à fin décembre 2019. Cela permet de comptabiliser des TPS dans les effectifs pour prétendre à une ouverture en cas de hausse des inscriptions.

Organisation des après-midis :

Pendant que les petits sont à la sieste, sont organisés des décroissements : les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les Grands travaillent avec Mme Echivard et les Moyens sont pris en charge par Mme Thémines.

Le lundi, les Moyens et les Grands sont accueillis en BCD (bibliothèque de l'école) par Mme Thémines et empruntent un livre pour lire chez eux. La fréquence est d'une semaine sur trois. De plus, les Grands vont à la bibliothèque municipale un mardi toutes les 4 semaines et empruntent des livres pour leur classe. Mme Milon nous propose également des prêts de livres exceptionnels sur une thématique.

APC :

Les APC (Activités Pédagogique Complémentaire) ont lieu durant 45 minutes, le mardi et le jeudi de 13h35 à 14h20 (soit un total de 36 heures sur l'année pour l'enseignant). Il nous est demandé par l'Éducation Nationale de ne travailler que le langage.

6. Sécurité (PPMS et exercice incendie)

Le 18 septembre, nous avons réalisé un exercice incendie. Les enfants ont évacué rapidement les locaux.

PPMS : Le 5 novembre 2018, un exercice de mise en sûreté des élèves de l'école a été réalisé en présence de Mme Royer et Mme Lamandé. Il s'agit de mettre en œuvre le PPMS alerte intrusion : Plan Particulier de Mise en Sûreté qui existe dans les écoles et qui peut être activé en cas de risque d'intrusion dans l'école (conduite à tenir, savoir réagir)

Durant l'exercice, les enfants ont dû se cacher le plus rapidement et silencieusement possible. Les moyens dans un petit coin de la classe des petits, et les grands dans un petit coin de leur classe. Cet exercice leur a été présenté comme un jeu et ils l'ont très bien vécu.

Il manque un verrou à la porte de MS/GS et il faudra en rajouter un à la troisième porte de la salle de propreté (donnant dans la BCD).

Il a été envisagé de pouvoir fermer le rideau de la porte d'entrée de l'intérieur.

Le prochain exercice sera réalisé en janvier/février et sera un exercice de PPMS risque majeur.

7. Projets pour l'année 2018/2019

Nous bénéficions de l'intervention d'une musicienne - Stéphanie Cardinot, titulaire du DUMI (diplôme de musicien intervenant) - chaque semaine, et ceci grâce à la communauté de commune qui finance ce dispositif

La classe de MS/GS ira le jeudi 6 décembre au grand théâtre de Tours pour assister à la représentation de Pierre et le Loup.

Les enfants assisteront au spectacle de Noël le mardi 18 décembre après-midi. Il s'agit du spectacle Gaïa, présenté par la Compagnie Axé Cirque.

La mairie offre un livre à chaque enfant (le choix sera fait le vendredi 16 novembre) et nous utiliserons l'argent versé à l'école par l'Association de Parents d'Élèves (5 euros par enfant) pour offrir des cadeaux collectifs (jeux pour les classes).

Cette année, c'est l'APE qui offrira des chocolats aux enfants.

La classe des MS/GS participera au marché de Noël de St Paterne Racan le dimanche 16 décembre. Le vendredi 14 décembre, les GS iront à l'école élémentaire pour fabriquer les petits sablés de Noël avec les CP. Les parents seront conviés cet après-midi là pour encadrer l'

Début janvier, nous assisterons à un spectacle donné par la compagnie Billenbois : « Baleine croisière ». L'association Cultur'O Pré propose d'assortir ce spectacle d'une intervention dans les classes. Elle s'organisera en 2 parties : une préparation à la représentation avant le

spectacle et une activité de peinture après sur le thème évoqué lors du spectacle (la mer).
Nous avons le projet de créer une fresque collective.
Exp'Osons à l'école Maternelle aura lieu le vendredi 17 mai, de 17H à 19h30 et sera sur le thème de l'eau.
L'école se rendra également à l'aquarium de Touraine dans le cadre de ce projet sur l'eau.

La fête des écoles aura lieu le vendredi 21 juin 2019 à l'école élémentaire, en fin d'après-midi.
Les 2 classes sont inscrites dans le dispositif École et Cinéma. Elles assisteront à la projection de deux programmes de films d'animation au deuxième et au troisième trimestres.

7. Entretien, travaux et équipement

Pour créer une fresque, nous souhaiterions récupérer des grands panneaux de bois.
Les ordinateurs ont été installés en fin d'été et l'école a été pourvue d'un vidéo projecteur neuf et d'une imprimante jet d'encre couleur neuve également. Nous en remercions la mairie.
Les greniers sont aménagés avec des étagères.
Un film opaque a été installé sur les fenêtres donnant sur la rue des écoles. Se pose la question d'en poser sur les vitres de la salle de motricité ?
Nous réitérons notre demande de bac à sable.

8. Questions diverses

Présentation du PEDT (Projet Éducatif du Territoire) pour avis. Ce dernier permet d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Dans le rapport d'évaluation, des critères sont retenus pour les acteurs du temps scolaire, périscolaire, et pour les parents.

Notamment deux de ces critères concernent les acteurs du temps scolaire :

- Nombre d'accidents signalés
- Nombre d'incivilités recensées

En revanche, ces critères n'apparaissent pas pour les acteurs du temps périscolaire : peut-être serait-il envisageable des les retenir également pour le temps périscolaire ?

Question des parents à la mairie :

Lors du conseil d'école du 9 février 2018, il avait été abordé la question des trous devant l'entrée de l'école sous le tableau d'affichage et de les reboucher pour éviter que les enfants et les parents ne marchent dans les flaques en entrant dans la cour. Les travaux sont-ils programmés ?

M. le maire répond qu'il se charge de ce problème.

Question des parents à l'équipe enseignante :

L'école maternelle, en concertation avec l'école élémentaire, pourrait-elle envisager de "fêter carnaval" avec les enfants, en organisant le jour de Mardi Gras une journée déguisée ?

Réponse : Les enseignantes ne souhaitent pas mettre en place un tel événement car il est difficile à organiser pour que chacun y trouve son compte : gestion des costumes dans le quotidien de l'école, que faire de la journée ?...

Le prochain Conseil est programmé en date du vendredi 8 mars 2019

Présidente de séance : Mme Thémines
Secrétaire de séance : Mme Echivard

Fin de la séance : 19h30